Schilo
Découvrir Jésus

FICHE D'ÉTUDE BIBLIQUE

ANX525 · ANNEXES DÉDIÉES

La richesse et la propriété dans la Palestine du premier siècle

La parabole du riche insensé présente un propriétaire dont les terres produisent une récolte exceptionnelle. Pour comprendre la situation décrite par Jésus, il est utile…

LECTURE	RÉFÉRENCES	LIVRES CITÉS	PUBLIÉE
13 min	**8**	**4**	**25/11/2026**

MISE À JOUR
25/11/2026

SOURCE
https://schilo.org/anx525-la-richesse-et-la-propriete-dans-la-palestine-du-premier-siecle/
EXPORTÉE LE
25/11/2026
DROITS
© 2026 Schilo — Tous droits réservés

SOMMAIRE

2.1. Objectif de l'annexe 2
2.2. L'importance de l'agriculture 3
2.3. Les différentes formes de propriété agricole 3
2.4. Les récoltes et les besoins de stockage 3
2.5. Pourquoi démolir les anciens greniers ? 4
2.6. Les risques économiques liés aux récoltes 4
2.7. Les impôts et les charges économiques 5
2.8. Les inégalités économiques dans la société du premier siècle 5
2.9. La propriété dans la Loi de Moïse 5
2.10. Le principe de la terre appartenant à Dieu 6
2.11. Joseph en Égypte : un précédent important 6
2.12. La richesse agricole comme signe automatique de bénédiction ? 7
2.13. Tableau : données explicites et reconstitutions historiques 7
2.14. Conclusion de l'annexe 9
Lexique 10

2.1. Objectif de l'annexe

La parabole du riche insensé présente un propriétaire dont les terres produisent une récolte exceptionnelle.

Pour comprendre la situation décrite par Jésus, il est utile d'examiner le contexte agricole et économique de la Palestine du premier siècle.

Cette étude permet de distinguer les réalités historiques vraisemblables des informations explicitement fournies par Luc.

Elle cherche notamment à répondre à trois questions : quelle place occupait l'agriculture dans l'économie de l'époque, comment les récoltes étaient-elles conservées et quelles responsabilités pouvaient accompagner la possession de terres ?

2.2. L'importance de l'agriculture

L'agriculture constituait l'une des principales activités économiques de la Palestine au premier siècle.

Les populations rurales cultivaient notamment des céréales, des oliviers, des vignes et différentes productions adaptées aux conditions locales.

Le blé et l'orge occupaient une place importante dans l'alimentation.

La production agricole dépendait de plusieurs facteurs : la qualité des terres, les précipitations, les techniques de culture et la disponibilité de la main-d'œuvre.

Les rendements pouvaient donc varier sensiblement d'une année à l'autre.

Une récolte particulièrement abondante représentait un avantage économique considérable.

Elle permettait de constituer des réserves, de commercialiser une partie de la production ou de préparer les besoins futurs.

C'est dans ce contexte que s'inscrit la situation du propriétaire de Luc 12.16.

2.3. Les différentes formes de propriété agricole

La Palestine du premier siècle connaissait plusieurs formes d'exploitation des terres.

Certains cultivateurs possédaient leurs parcelles.

D'autres travaillaient des terres appartenant à des propriétaires plus importants.

Il existait également des exploitations faisant intervenir des fermiers, des ouvriers agricoles ou des personnes dépendantes d'un domaine.

Les situations variaient selon les régions et les conditions économiques.

La parabole ne précise pas la superficie des terres du riche.

Elle ne dit pas non plus s'il les cultivait personnellement ou s'il employait des travailleurs.

Le texte indique seulement que les terres d'un homme riche avaient beaucoup rapporté.

On peut donc envisager qu'il possédait une exploitation importante, mais il serait excessif d'en déduire une organisation précise de son domaine.

2.4. Les récoltes et les besoins de stockage

Les céréales récoltées devaient être conservées dans des conditions permettant de limiter les pertes.

L'humidité, les insectes, les rongeurs et les mauvaises conditions de stockage pouvaient compromettre une partie des réserves.

Différents systèmes de conservation existaient dans l'Antiquité.

Les récoltes pouvaient être entreposées dans des bâtiments, des installations adaptées ou certains

espaces de stockage souterrains.

Les solutions dépendaient des ressources disponibles et des pratiques locales.

Dans la parabole, le propriétaire possède déjà des greniers.

Cependant, sa récolte exceptionnelle dépasse leur capacité.

Il décide donc de les démolir pour en construire de plus grands.

Cette décision correspond à un problème matériellement compréhensible dans une économie agricole.

2.5. Pourquoi démolir les anciens greniers ?

La décision de démolir les greniers existants peut paraître surprenante.

Pourquoi ne pas simplement construire des bâtiments supplémentaires ?

Le texte ne fournit aucune explication.

Plusieurs possibilités peuvent être envisagées.

Le propriétaire souhaitait peut-être réorganiser ses installations sur un emplacement limité.

Il pouvait également rechercher une solution de stockage plus importante ou mieux adaptée à son exploitation.

Cependant, aucune de ces hypothèses ne peut être présentée comme une information certaine.

Jésus ne cherche pas à expliquer les choix architecturaux du personnage.

La mention des nouveaux greniers sert principalement à montrer l'ampleur de ses projets d'accumulation.

2.6. Les risques économiques liés aux récoltes

Une récolte abondante constituait une richesse, mais elle nécessitait également des décisions économiques.

Le propriétaire pouvait conserver les produits pour sa consommation future.

Il pouvait en vendre une partie.

Il pouvait aussi les utiliser pour répondre à différentes obligations.

Dans une économie agricole, la valeur des récoltes dépendait notamment de leur disponibilité et des conditions du marché.

Cependant, la parabole ne précise pas si le propriétaire envisageait de vendre une partie de sa production.

Elle indique uniquement son intention de conserver l'ensemble de ses récoltes et de ses biens dans des greniers agrandis.

Le récit se concentre donc sur l'accumulation plutôt que sur les échanges commerciaux.

2.7. Les impôts et les charges économiques

La Palestine du premier siècle connaissait différentes obligations fiscales et économiques.

Selon les territoires et les situations, les populations pouvaient être soumises à des prélèvements liés aux autorités politiques, à la propriété ou à la production.

Les obligations religieuses prévues par la Loi occupaient également une place dans la vie juive.

Cependant, Luc ne mentionne aucun impôt dans la parabole.

Il ne précise pas si le propriétaire avait déjà acquitté ses charges.

Il serait donc incorrect d'affirmer que sa richesse résultait d'une fraude fiscale ou qu'il cherchait à échapper à ses obligations.

Ces éléments historiques permettent de comprendre l'environnement économique général, mais ils ne doivent pas être introduits artificiellement dans le récit.

2.8. Les inégalités économiques dans la société du premier siècle

La société palestinienne connaissait des différences importantes de ressources.

Certains propriétaires disposaient de terres et de réserves considérables.

D'autres vivaient de petites exploitations ou dépendaient de revenus plus précaires.

Les difficultés agricoles, les dettes et les obligations économiques pouvaient fragiliser certaines familles.

Ce contexte aide à comprendre pourquoi l'abondance décrite dans la parabole représentait une situation particulièrement favorable.

Cependant, Jésus ne présente pas le riche comme un homme ayant nécessairement obtenu ses biens par l'exploitation d'autrui.

Le récit ne fournit aucune indication sur les relations entre le propriétaire et d'éventuels travailleurs.

La critique porte explicitement sur sa manière de considérer ses possessions et son avenir.

2.9. La propriété dans la Loi de Moïse

L'Ancien Testament reconnaît l'existence de la propriété et des responsabilités qui l'accompagnent.

Le commandement interdisant le vol, en Exode 20.15, suppose la reconnaissance des biens appartenant à autrui.

Cependant, la propriété ne donne pas un droit moral illimité sur les ressources.

Lévitique 19.9-10 prévoit que les cultivateurs laissent une partie des produits de leurs champs et de leurs vignes au bénéfice des pauvres et des étrangers.

Deutéronome 24.19-22 rappelle également les dispositions destinées aux personnes vulnérables lors des récoltes.

Ces prescriptions montrent que l'exploitation agricole devait s'accompagner d'une responsabilité envers autrui.

La parabole ne précise pas si le propriétaire respectait ces commandements.

Il serait donc incorrect d'affirmer qu'il les avait nécessairement transgressés.

Cependant, ces textes permettent de comprendre que, dans la tradition biblique, les richesses agricoles ne devaient pas être envisagées uniquement comme des ressources destinées à l'enrichissement personnel.

2.10. Le principe de la terre appartenant à Dieu

Lévitique 25.23 présente une affirmation importante : la terre appartient fondamentalement à Dieu.

Dans le contexte de la législation donnée à Israël, cette déclaration limite la conception d'une propriété humaine absolument indépendante.

Les Israélites devaient considérer leur présence sur la terre comme dépendante de Dieu.

Cette perspective possède un intérêt particulier pour la parabole.

Le propriétaire parle constamment de ses récoltes, de ses greniers et de ses biens.

Cependant, il ne reconnaît pas dans son discours que sa vie demeure elle-même dépendante de Dieu.

Il ne faut pas en conclure qu'il aurait explicitement rejeté Lévitique 25.23.

Le rapprochement permet plutôt de souligner une différence entre la conception biblique de la propriété et l'autosuffisance exprimée dans son raisonnement.

2.11. Joseph en Égypte : un précédent important

Genèse 41 présente un exemple remarquable de stockage agricole.

Joseph recommande à Pharaon de constituer des réserves pendant sept années d'abondance afin de préparer sept années de famine.

Cette organisation permet de répondre à une crise majeure.

Le rapprochement avec Luc 12.16-21 est instructif.

Dans les deux récits, il est question d'une production agricole importante et de sa conservation.

Cependant, les finalités diffèrent.

Joseph prépare des réserves pour répondre à des besoins futurs collectifs.

Le riche insensé envisage principalement son propre confort.

La différence ne réside donc pas dans le stockage lui-même.

Elle concerne l'objectif poursuivi et la place accordée à Dieu dans la compréhension de l'avenir.

2.12. La richesse agricole comme signe automatique de bénédiction ?

Dans plusieurs passages de l'Ancien Testament, l'abondance agricole apparaît parmi les bénédictions associées à la fidélité du peuple envers Dieu.

Deutéronome 28.1-12 en fournit un exemple dans le cadre de l'alliance conclue avec Israël.

Cependant, il serait incorrect de transformer ces promesses en une règle universelle selon laquelle toute personne riche serait nécessairement approuvée par Dieu.

Le livre de Job montre qu'un homme juste peut connaître la perte de ses possessions.

Psaumes 73 évoque également la prospérité de personnes qui ne vivent pas selon la justice.

La parabole du riche insensé confirme que la réussite matérielle ne constitue pas, à elle seule, une preuve de sagesse spirituelle.

Le propriétaire connaît une abondance exceptionnelle.

Pourtant, Dieu le qualifie d'insensé.

La prospérité économique et l'approbation divine ne doivent donc pas être confondues.

2.13. Tableau : données explicites et reconstitutions historiques

ÉLÉMENT	INFORMATION EXPLICITEMENT DONNÉE PAR LUC	CE QUE L'HISTOIRE PERMET D'ENVISAGER
Propriété	L'homme possède des terres	Il peut s'agir d'une exploitation agricole importante
Récolte	La terre produit abondamment	Des conditions agricoles favorables peuvent expliquer une forte production
Greniers	Le propriétaire dispose de bâtiments de stockage	Différentes installations de conservation existaient
Agrandissement	Il prévoit de construire de plus grands greniers	Une augmentation de capacité peut répondre à un besoin réel
Main-d'œuvre	Aucune information	Des exploitations pouvaient employer des travailleurs
Commercialisation	Aucune vente n'est mentionnée	Les récoltes pouvaient être vendues ou conservées
Obligations fiscales	Aucune précision	Les activités agricoles s'inscrivaient dans un environnement fiscal
Relations sociales	Aucun comportement envers les pauvres n'est décrit	La Loi de Moïse prévoyait des responsabilités envers les personnes vulnérables
Fortune	Le propriétaire est qualifié de riche	Son patrimoine pouvait comprendre des terres et des réserves
Mort	Sa vie lui sera redemandée cette nuit même	Aucune cause médicale ou circonstance particulière n'est indiquée

Ce tableau permet de conserver une distinction essentielle entre le récit biblique et les informations

historiques qui peuvent en éclairer le contexte.

2.14. Conclusion de l'annexe

La parabole du riche insensé s'inscrit dans un environnement agricole où la terre, les récoltes et les capacités de stockage représentaient des éléments importants de la richesse.

Une récolte exceptionnelle pouvait légitimement conduire un propriétaire à envisager de nouvelles installations.

Cependant, Jésus ne cherche pas à enseigner une méthode de gestion agricole.

Il utilise cette situation pour révéler une erreur plus profonde.

Le propriétaire considère ses réserves comme une garantie de tranquillité pour de nombreuses années.

Il oublie que la durée de sa vie ne dépend pas de ses possessions.

Le contexte historique permet donc de mieux comprendre le caractère vraisemblable de la situation décrite.

Il confirme également que le problème central de la parabole ne réside pas dans la possession de terres ou dans la construction de greniers.

La faute du riche consiste à faire de l'abondance matérielle le fondement de sa sécurité, sans reconnaître la fragilité de son existence et sa dépendance envers Dieu.

LEXIQUE

Parabole ou métaphore — Le nombre de parabole dans les Evangiles varie considérablement en fonction des différents chercheurs. Certaines sont définies directement dans le texte où nous trouvons que le Messie Jésus annonce une parabole.
INF181 · https://schilo.org/inf181-parabole-ou-metaphore/

POUR ALLER PLUS LOIN

ÉTUDE PRÉCÉDENTE	ANX524 - Analyse du texte grec de Luc 12.16-21 https://schilo.org/anx524-analyse-du-texte-grec-de-luc-12-16-21/
ÉTUDE SUIVANTE	ANX526 - La richesse, la cupidité et la sagesse dans l'Ancien Testament https://schilo.org/anx526-la-richesse-la-cupidite-et-la-sagesse-dans-lancien-testament/

GENÈSE 49.10

« Le sceptre ne s'éloignera pas de Juda, ni le bâton de commandement d'entre ses pieds, jusqu'à ce que vienne Schilo, et que les peuples lui obéissent. »

Pourquoi « Schilo » ?

Le terme « Schilo » apparaît dans la Genèse, au sein de la bénédiction de Jacob sur ses fils. Il est généralement traduit par « celui à qui cela appartient » ou « celui qui doit venir » — une prophétie messianique qui annonce un personnage issu de la tribu de Juda, à qui les peuples du monde obéiront. Pour nous, ce nom symbolise notre conviction centrale : Jésus est ce Schilo — le Messie annoncé, fils de David, fils d'Abraham, vers qui pointent toutes les Écritures. Notre site porte ce nom en hommage à cette prophétie et à Celui qu'elle désigne.

SOURCES ET DROITS

Cette étude : © 2026 Schilo — Tous droits réservés. Source : https://schilo.org/anx525-la-richesse-et-la-propriete-dans-la-palestine-du-premier-siecle/, exportée le 25/11/2026. La version en ligne peut avoir été complétée depuis.